

CPP 2022

Consolidation de Projet Professionnel
dans les métiers de l'animation et du sport



Grand Est

1 rue Job 67100 STRASBOURG

13 Porte du Miroir 68100 MULHOUSE

en partenariat avec la Région Grand Est,



Dossier de candidature

- CPP – dans les métiers de l'animation - **MULHOUSE**
- CPP – dans les métiers du sport – **MULHOUSE**
- CPP – dans métiers de l'animation - **STRASBOURG**
- CPP – dans les métiers du sport - **STRASBOURG**

Candidat

Monsieur Madame

NOM (de jeune fille)

NOM (marital)

Prénom

Adresse

Code Postal Ville

☎ téléphone :

Email :

Date de naissance Lieu

Situation familiale Nationalité

Numéro de sécurité sociale

Avez-vous la reconnaissance de travailleur handicapé Oui Non

Dernier diplôme obtenu / ou niveau de formation :

Situation actuelle

Demandeur d'emploi : Indemnisé : oui non

Type : ARE ASS RSA Autre :

Identifiant Pôle Emploi :

Date d'inscription : Date de fin de droits :

Projet / Attente du candidat :

.....
.....
.....

Je soussigné(e)

Certifie l'exactitude des renseignements fournis

Date et signature

PIECES JUSTIFICATIVES

POUR TOUS LES CANDIDATS

- Dossier de candidature complété avant le 28 février 2022
- Photocopie de la carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité
- Curriculum vitae (CV)

- Certificat médical** de non contre-indication à la pratique sportive et à l'encadrement des activités physiques et sportives (uniquement pour les CPP dans les métiers du Sport)

- * **Pour les personnes ne touchant pas ou plus de droit Pôle Emploi :**
 - Dossier de rémunération Région (ASP) à compléter avec pièces justificatives demandées.

- Pour les personnes en situation de handicap :**
 - Reconnaissance de la MDPH ou autre
 - Avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation.

* POUR LE DOSSIER DE REMUNERATION REGION (ASP)

pour les personnes ne touchant pas ou plus de droit Pôle emploi

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A TOUS DOSSIERS

- Copie de la carte nationale d'identité en cours de validité.
Pour les mineurs non émancipés : autorisation parentale
- Attestation VITALE ou attestation de droit
- Attestation Pôle Emploi et notification ARE datant de moins de deux mois
- Relevé d'identité du compte au nom du stagiaire

DOCUMENTS OBLIGATOIRES EN FONCTION DES SITUATIONS

- Justificatif RSA
- Justificatif ASS
- Certificat de travail, bulletins de salaire
- Copie du carnet de maternité, Copie du livret de famille, ordonnance de séparation, jugement de divorce, attestation de la caisse d'allocations familiales.
- Justificatif d'activité professionnelle non salarié durant 12 mois dont 6 consécutifs dans les 3 ans qui précèdent l'entrée en stage
- Décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Attestation de décision du CNASEA



CERTIFICAT MEDICAL
de non contre-indication à la pratique sportive
et à l'encadrement des activités physiques et sportives

Je soussigné(e),

Docteur en médecine, certifie avoir examiné

M. ou Mme

Il ou elle ne présente, à ce jour, aucune contre-indication médicale décevable à la pratique sportive et à l'encadrement des activités physiques et sportives.

Certificat établi à la demande de l'intéressé(e) et remis en mains propres pour valoir ce que de droit.

Observations :
.....
.....
.....

Fait à : Le :

Signature et Cachet du Médecin

DOSSIER DE REMUNERATION REGION (ASP)

ETAT CIVIL

Monsieur Madame

Nom de jeune fille : Nom marital :

Prénom :

Date de naissance : Ville de naissance + département :

Nationalité : N° sécurité sociale :

Email : N° de téléphone :

ADRESSE PENDANT LE STAGE

Adresse :

Complément :

Code postal : Ville :

SITUATION FAMILIALE :

Célibataire Marié(e) Union libre Pacsé(e) Veuf(ve) Séparé(e) Divorcé(e)

Enfant : Oui Non

Nombre d'enfant(s) :

SORTIE DE FORMATION INITIALE :

Quand êtes-vous sortit du système scolaire ?

+ 6 mois - 6 mois

AUTRES

Renseignements concernant le niveau de formation

Dernière classe suivie :

Diplôme le plus élevé obtenu :

Bénéficiaire du RSA : Oui Non

Si oui : Allocataire Ayant droit

Bénéficiaire de l'API : Oui Non

Inscription au Pôle Emploi : Oui Non

Si oui, depuis : - 6 mois 6 à 11 mois 12 à 23 mois +24mois

Garantie Jeune : Oui Non

Bénéficiaire de l'ASS : Oui Non

Situation ARE

N'a pas fait de demande d'indemnisation auprès de l'ARE

A un dossier de demande d'indemnisation auprès de l'ARE

N'est plus indemnisé depuis le

N'est pas indemnisé

DOSSIER DE REMUNERATION REGION (ASP)

Situation antérieure

- N'a jamais exercé d'activité salariée
- A exercé une activité salariée pendant une période inférieure à 6 mois
- A exercé une activité salariée pendant 6 mois ou 910 heures au cours d'une période de 12 mois ou pendant 12 mois ou 1820 heures au cours d'une période de 24 mois
- Effectue un stage d'une durée supérieure à un an et a exercé une activité professionnelle durant trois ans ou plus
- Est ancien agent du secteur public et a exercé une activité salariée pendant 6 mois ou 910 heures au cours d'une période de 12 mois ou 1820 heures au cours d'une période de 24 mois

> Appartient à l'une des catégories ci-dessous :

- Mère ou père de famille ayant eu 3 enfants
- Personne veuve, divorcée, séparée judiciairement depuis moins de 3 ans
- Célibataire assumant seul la garde d'un enfant
- Femme seule enceinte

> Est travailleur non salarié :

- Oui Non

Si oui :

- Agriculteur Artisan Commerçant Profession libérale Marin-pêcheur
- Autre

> Est travailleur handicapé :

- Oui Non

Si oui: Percevra durant le stage des indemnités journalières pour maladies par la CPAM

- Ne percevra pas d'indemnités journalières durant le stage

Activité professionnelle :

- Demandeur d'emploi ayant exercé une activité salariée pendant une durée inférieure à 6 mois ou n'a jamais exercé d'activité salariée
- Demandeur d'emploi ayant exercé une activité salariée pendant 6 mois ou 910 heures au cours d'une période de 12 mois ou 1820 heures au cours d'une période de 24 mois
- Victime d'un accident du travail (autre qu'un accident de trajet), ou d'une maladie professionnelle et dont le contrat de travail est suspendu

Bénéficie de l'aide aux agriculteurs en difficultés.

- Oui Non

Autre cas.

- Oui, si oui précisez : Non

REGIME DE PROTECTION SOCIALE

Affilié(e) au régime général de la sécurité sociale (si oui quel est votre centre ?) :

Centre : URSSAF LORRAINE ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE

Affilié(e) au régime d'assurance maladie des exploitants agricoles

Affilié(e) au régime des salariés agricoles

Affilié(e) à un autre régime de sécurité sociale

Perçoit une rente d'accident de travail ou une pension d'invalidité aux deux tiers